

FORMALITES POUR VOUS RENDRE AU MEXIQUE

Vous n'avez pas besoin de visa pour visiter le Mexique. Afin de remplir les formalités auprès de la compagnie aérienne, merci nous adresser 5 semaines avant le départ la photocopie ou le scan bien lisible de votre passeport valable au moins six mois après votre retour. **Merci de vérifier que votre passeport est bien valable et signé.**

IMPORTANT : Si vous transitez par les Etats-Unis pour vous rendre au Mexique

Vous devez être en possession d'un passeport à lecture optique, émis strictement avant le 26 octobre 2005 et valable 6 mois après le retour. A partir du 26 octobre 2005, vous devrez posséder un passeport électronique avec photo imprimée numériquement et valable 6 mois après le retour.

De même, les enfants, quel que soit leur âge, doivent présenter un passeport individuel afin de pouvoir transiter sur le territoire américain.

Ces formalités sont obligatoires. A défaut, les passagers se verront refoulés.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la fiche « Formalités pour entrer aux Etats-Unis ».

Veillez vous assurer que votre passeport comporte au minimum deux pages vierges nécessaires à l'apposition des tampons d'immigration.

Ces formalités s'adressent aux ressortissants français.

Si vous êtes d'une autre nationalité, veuillez prendre contact avec le consulat du pays visité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents à la date indiquée, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées suivantes. N'oubliez pas de mentionner les références de votre voyage.

MOUVANCE
38 Rue de Moscou
75008 PARIS
mouvance@mouvance.biz
Tél. : 01 44 69 63 00